



Convention du 10 décembre 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

RS 0.105; RO 1987 1307

Champ d'application le 15 février 2022, complément¹

États parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Oman*	9 juin 2020 A	9 juillet 2020
Saint-Kitts-et-Nevis	21 septembre 2020 A	21 octobre 2020
Soudan*	10 août 2021	9 septembre 2021
Suriname	16 novembre 2021 A	16 décembre 2021

* Réserves et déclarations.

Les réserves et déclarations, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation des Nations Unies: <https://treaties.un.org> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1987 1307; 1988 567; 1989 280, 2286; 1990 789; 1992 660; 1993 1901; 2004 2735; 2005 1907; 2006 2967; 2008 647; 2011 509, 6529; 2012 5507; 2015 589; 2016 3801; 2017 3749; 2019 1829; 2020 1179.

Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur la plateforme de publication du droit fédéral «Fedlex» à l'adresse suivante: www.fedlex.admin.ch/fr/treaty.

